

Image not found or type unknown



## non présentation à mon poste

Par **coudert**, le **19/06/2009** à **12:47**

Bonjour

j'aimerais savoir si le faite de ne pas me présenter à mon poste après mon congé parental et donc d'être licenciée je pouvais prétendre à des indemmnités par les assedic.

avant mon congé maternité j'étais en arrêt maladie,mon dernier jour dans la boite est le 23 décembre 2005.

pouvez vous m'éclairer car j'essais désespérément d'avoir des info par le pole emploi et il n'y a rien moyen d'obtenir

c'est assez urgent svp